

Plan
Local
d'Urbanisme
de

LANVALLAY

Mise à jour suite aux procédures de
modification n° 3 et révision
simplifiée n°4 (08.06.2012)

DOCUMENT GRAPHIQUE
Lanvallay

Échelle : 1/2 500'		Émission Originales	
RÉVISION SUPPLÉMENTAIRE ET MODIFICATION		MODIFICATIONS	
31/05/2011		Date : 08.06.2012	
RÉVISION SUPPLÉMENTAIRE : MODIFICATION DES TRACES NH		RÉVISION SUPPLÉMENTAIRE : INFORMATION DES ZONES HANDICAPÉES	
21/12/2007		Date :	
30/12/2006		Rédigé par : 181 091 005	
Date :		Approuvé le : 181 091 005	
Rédigé par : 181 091 005		Approuvé le : 181 091 005	
Rédigé par : 181 091 005		Approuvé le : 181 091 005	
Rédigé par : 181 091 005		Approuvé le : 181 091 005	

Légende :

- Limites du zonage
- Espace boisé classé
- Espace boisé à préserver
- Haie à préserver (article L.123.1.7)
- Emplacement réservé
- Largeur
- Numéro
- Marges inconstruisibles (75 m de l'axe) par rapport aux axes à grande circulation
- Barde exposée au bruit (100 m. de l'axe) : prescription
- dièremement phonique
- Bât patrimonial repéré en zone agricole (cf. annexe 7c)
- Bâtiment d'élevage
- Périmètre de 100 mètres (littre indicatif)

Zones urbaines :

- Zone UA : zone urbaine centrale d'urbanisation dense
- Zone UB : zone urbaine correspondante aux faubourgs et hameaux anciens.
- Zone UC : zone urbaine localisée dans l'espace rural (faible densité)
- Zone UE : zone urbaine réservée aux équipements publics ou collectifs.
- Zone UV : zone d'activité à caractère artisanal ou commercial.
- Zone 1AU : zone d'urbanisation future à court terme
- Zone 2AU : zone d'urbanisation future à long terme
- Zone A : zone de protection de l'activité agricole
- Zone NH : secteur bâti isolé (évolution de l'existant)
- Zone N : zone de protection des espaces naturels et des paysages

Zones d'urbanisation future :

